LE 20 OCTOBRE 2017

Personnels des MDS et de la DGAS
Toutes et tous devant le Conseil départemental

IL Y A URGENCE

LE PERSONNEL EST **FATIGUÉ, EPUISÉ, EN COLÈRE**
LES ENFANTS NE SONT **PLUS PROTEGÉS**
LES FAMILLES SONT **MALMENÉES**

Le Département est « chef de fil de la mise en œuvre de la loi sur la protection de l'Enfance ». Il engage donc sa responsabilité pénale s'il ne respecte pas ses obligations. Alors que les professionnels sont les acteurs de la mise en œuvre de la loi, ils n'ont pas les moyens de répondre aux obligations qui leur sont faites...

Les difficultés des agents s'amoncellent face aux constats partagés

- ☹ Augmentation du nombre d'enfants accueillis
- ☹ Manque de places, tant en institution qu'en placement familial, créant une inadéquation des placements au regard du profil des enfants
- ☹ Accroissement du nombre d' « Informations préoccupantes » (signalements d'enfants en danger)
- ☹ Absence de créations de postes, remplacements non effectués (maladie, maternité, congés…)

C'est ainsi que des enfants ne sont souvent pas accueillis convenablement. Par exemple, faute de place, certains doivent rester chez leurs parents malgré une ordonnance de placement. D'autres doivent « naviguer » chez plusieurs ASSFAM ou établissements dans l'attente d'une place pérenne. La liste des exemples est longue, inquiétante et dramatique pour les enfants que l'on est censé protéger.

Le Juste droit ?

Les personnels SSD déplorent aussi le manque de moyens concernant l'accès au RSA et la politique du « Juste droit » décidée par l'Assemblée départementale. Quel accompagnement veut-on pour les bénéficiaires ? Juste un contrat à signer tous les ans, sans amélioration de la situation des bénéficiaires, où un réel accompagnement pour l'accès à l'autonomie des personnes ?

Cette situation est INTENABLE pour tout le monde !

Compte-tenu des situations d'urgence toujours plus nombreuses, les agents des MDS et de la DGAS n'ont plus les moyens d'assurer le suivi du parcours des enfants (placement, projet pédagogique, santé, retour éventuel chez les parents).
Tous les services sont touchés par ces dysfonctionnements. Si l'ASE est en manque d'effectifs, on demandera au SSD de palier. Les jeunes majeurs qui n'ont pas de « contrat jeune majeur » (CJM) en sortie ASE tombent dans le droit commun et sont donc « confiés » au SSD qui n'a guère de solutions. Cela met ces jeunes en difficultés ainsi que les professionnels Si trop d'absences au SDAF ou à l'Inspection, l'enfant et les services sont directement en difficultés, etc…

IL Y A URGENCE

Tout cela se traduit par :

- ☹ Une explosion des horaires
- ☹ Des déplacements incessants et chronophages
- ☹ Des maladies
- ☹ Des accidents
- ☹ Des agents qui quittent la collectivité
- ☹ Des agents qui craquent, qui n'en peuvent plus

Les professionnels dénoncent le manque de moyens et de considération qui leur est fait et revendiquent :

- ☺ **Un renforcement conséquent des équipes, notamment ASE**
- ☺ **Un renforcement du SDAF et de l'Inspection**
- ☺ **Le paiement ou la récupération des heures réalisées, qu'elles soient hors borne ou non, le non-écrêtage des heures.**
- ☺ **Le maintien des contrats jeunes majeurs pour tout enfant qui en a besoin. Sans ce soutien, les enfants sont « condamnés » à arrêter leurs études à 18 ans, à travailler et à se loger…**

LE SYNDICAT VOUS APPELLE À FAIRE GRÈVE LE VENDREDI 20 OCTOBRE

ET À MANIFESTER SUR LE PARVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À MELUN, JOUR OÙ LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX SONT RÉUNIS EN SÉANCE

RENDEZ-VOUS DÈS 8 H 30